

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU CONSEIL METROPOLITAIN DU 02 DECEMBRE 2021

DELIBERATION N°2021.00527

CONTRAT DE CONCESSION DU SERVICE PUBLIC DE DISTRIBUTION D'EAU POTABLE DE LA VILLE DE SAINT-ETIENNE – AVENANT N°18 - APPROBATION

Le Conseil Métropolitain a été convoqué le 25 novembre 2021

Nombre de membres en exercice : 123

Nombre de présents : 104

Nombre de pouvoirs : 15

Nombre de voix : 119

Membres titulaires présents :

M. Gilles ARTIGUES, Mme Nicole AUBOURDY, M. Abdelouahb BAKLI, Mme Christiane BARAILLER, M. Denis BARRIOL, M. Jean-Luc BASSON, Mme Caroline BENOUMELAZ, M. Jean-Pierre BERGER, M. Eric BERLIVET, Mme Nora BERROUKECHE, M. Bernard BONNET, M. Vincent BONY, M. Lionel BOUCHER, M. Patrick BOUCHET, M. Kamel BOUCHOU, M. Gilles BOUDARD, M. Henri BOUTHEON, Mme Nicole BRUEL, M. Régis CADEGROS, Mme Stéphanie CALACIURA, M. Christophe CHALAND, M. André CHARBONNIER, M. Marc CHAVANNE, Mme Frédérique CHAVE, Mme Laura CINIERI, Mme Viviane COGNASSE, M. Germain COLLOMBET, M. Paul CORRIERAS, M. Pierrick COURBON, M. Jordan DA SILVA, M. Charles DALLARA, M. Jean-Luc DEGRAIX, Mme Marianne DELIAVAL, M. Philippe DENIS, M. François DRIOL, M. Christian DUCCESCHI, M. Fabrice DUCRET, Mme Marie-Pascale DUMAS, Mme Isabelle DUMESTRE, M. Frédéric DURAND, Mme Véronique FALZONE, M. David FARA, M. Martial FAUCHET, M. Christophe FAVERJON, Mme Sylvie FAYOLLE, M. Jean-Claude FLACHAT, Mme Andonella FLECHET, M. Luc FRANCOIS, M. Guy FRANCON, M. Michel GANDILHON, M. Pascal GONON, Mme Ramona GONZALEZ GRAIL, Mme Marie-Christine GOURBEYRE, Mme Marie-Eve GOUTELLE, M. Daniel GRAMPFORT, Mme Catherine GROUSSON, M. Rémy GUYOT, M. Georges HALLARY, M. Marc JANDOT, M. Christian JOUVE, M. Christian JULIEN, Mme Delphine JUSSELME, M. Robert KARULAK, Mme Siham LABICH, Mme Pascale LACOUR, M. Bernard LAGET, M. Denis LAURENT, M. Claude LIOGIER, M. Olivier LONGEON, M. Julien LUYA, Mme Fabienne MARMORAT, Mme Brigitte MASSON, Mme Nathalie MATRICON, M. Patrick MICHAUD, Mme Christiane MICHAUD-FARIGOULE, Mme Solange MORERE, Mme Aline MOUSEGHIAN, M. Tom PENTECOTE, M. Gilles PERACHE,

RECU EN PREFECTURE

Le 13 décembre 2021

VIA DOTELEC - iXBus

99_DE-042-244200770-20211202-D20210052710

DATE D’AFFICHAGE :13 décembre 2021

M. Gaël PERDRIAU, M. Marc PETIT, Mme Christel PFISTER,
M. Jean-Philippe PORCHEROT, Mme Clémence QUELENNEC, M. Ali RASFI,
Mme Brigitte REGEFFE, M. Hervé REYNAUD, Mme Laurence RICCIARDI,
M. Jean-Paul RIVAT, M. Jean-Louis ROUSSET, M. Jean-Marc SARDAT,
Mme Nadia SEMACHE, M. Christian SERVANT, Mme Corinne SERVANTON,
M. Gilbert SOULIER, M. Marc TARDIEU, M. Jean-Marc THELISSON, M. Gilles THIZY,
Mme Julie TOKHI, M. Daniel TORGUES, M. Jacques VALENTIN, Mme Laetitia VALENTIN,
M. Julien VASSAL, Mme Eliane VERGER LEGROS

Pouvoirs :

M. Jean-Alain BARRIER donne pouvoir à M. Christophe FAVERJON,
M. Cyrille BONNEFOY donne pouvoir à Mme Marie-Pascale DUMAS,
M. Denis CHAMBE donne pouvoir à M. Gilles ARTIGUES,
Mme Catherine CHAPARD donne pouvoir à M. Régis CADEGROS,
M. Marc CHASSAUBENE donne pouvoir à Mme Nora BERROUKECHE,
M. Jean DUVERGER donne pouvoir à Mme Julie TOKHI,
M. Jacques GUARINOS donne pouvoir à Mme Siham LABICH,
M. Samy KEFI-JEROME donne pouvoir à M. Patrick MICHAUD,
M. Yves LECOCQ donne pouvoir à M. Gaël PERDRIAU,
M. Yves MORAND donne pouvoir à M. Jean-Luc BASSON,
Mme Djida OUCHAOUA donne pouvoir à M. Christophe FAVERJON,
Mme Marie-Jo PEREZ donne pouvoir à Mme Pascale LACOUR,
Mme Nicole PEYCELON donne pouvoir à M. Tom PENTECOTE,
Mme Eveline SUZAT-GIULIANI donne pouvoir à M. Christophe CHALAND,
Mme Marie-Christine THIVANT donne pouvoir à M. Jacques VALENTIN

Membres titulaires absents excusés :

Mme Audrey BERTHEAS, Mme Michèle BISACCIA, M. Jérôme GABIAUD,
M. Gérard TARDY

Secrétaire de Séance :

M. Tom PENTECOTE

DELIBERATION DU CONSEIL METROPOLITAIN DU 02 DECEMBRE 2021

CONTRAT DE CONCESSION DU SERVICE PUBLIC DE DISTRIBUTION D'EAU POTABLE DE LA VILLE DE SAINT-ETIENNE – AVENANT N°18 - APPROBATION

Saint-Etienne Métropole est, depuis le 1^{er} janvier 2016, l'autorité compétente en matière d'eau potable sur le territoire de ses communes membres, dont notamment les communes de Saint-Etienne et La Tour-en-Jarez.

La gestion du service public de distribution d'eau potable des communes de Saint-Etienne et de La Tour-en-Jarez a été déléguée à la Société Stéphanoise des Eaux dans le cadre d'un contrat de concession entré en vigueur le 1^{er} octobre 1992 pour une durée de 30 ans et arrivant à échéance le 30 septembre 2022. Ce contrat a fait l'objet de 17 avenants.

Par délibération n°2021.00028 du 28 janvier 2021, le Conseil Métropolitain a approuvé la gestion en délégation du service public de production et de distribution d'eau potable sur le territoire des communes desservies majoritairement par l'usine de production d'eau potable de Solaure (qui intègre les communes de Saint-Etienne et de La Tour-en-Jarez) à compter du 1^{er} octobre 2022.

La procédure de passation du contrat de délégation de service public a été engagée en intégrant une prestation supplémentaire éventuelle et une variante obligatoire visant à généraliser la télérelève du parc compteurs des usagers. Si cette généralisation était décidée elle nécessiterait d'adapter le parc compteurs en conséquence.

Le projet d'avenant n°18 ainsi soumis à l'approbation du Conseil Métropolitain a pour objet d'adapter les engagements contractuels concernant l'âge maximal du parc compteurs à respecter en fin de contrat et d'en tirer les conséquences sur le montant correspondant au rachat du parc compteurs en fin de contrat.

Aussi :

- Vu les articles L.3135-1 5° et R.3135-7 du Code de la commande publique,
- Vu le contrat de concession du service public de distribution d'eau potable de la Ville de Saint-Etienne en vigueur et ses 17 avenants,
- Vu le projet d'avenant n°18 au contrat de concession du service public de distribution d'eau potable de la Ville de Saint-Etienne, en annexe à la présente délibération,
- Vu l'exposé des motifs,

Le Conseil Métropolitain, après en avoir délibéré :

- **approuve l'avenant n°18 au contrat de concession du service public de distribution d'eau potable de la Ville de Saint-Etienne,**
- **autorise Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à signer ledit avenant et à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.**

Ce dossier a été adopté à l'unanimité.

**Pour extrait,
Le Président,**



Gaël PERDRIAU